

I N F O R M A T I O N

de la Préfecture du Bas-Rhin

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté

Section des élections

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE :

A compter du 1^{er} janvier 2019, date d'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (REU), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année, et, en vue d'un scrutin, jusqu'au sixième vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Ainsi, pour les élections européennes, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Il n'y aura donc pas de permanence le lundi 31 décembre 2018 en mairie pour les demandes d'inscription sur les listes électorales.